



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-501

Déposé le : 23.06.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Day Medical SA, le coronavirus a-t-il bon dos ?

## Texte déposé

Day Medical SA est une société anonyme sise à Avenches spécialisée notamment dans les dispositifs pour le diagnostic sanguin. En octobre 2018, elle a été rachetée par la société australienne Haemokinesis. Le 31 mars 2020, le Directeur marketing de Day Medical SA, Monsieur Armin KOECHLI, en pleine crise du coronavirus, indiquait que sa société allait mettre sur le marché très rapidement "un test révolutionnaire, rapide et simple, la gamme complète de kit de test COVID-19".

Malgré ces annonces, les salaires des 40 collaborateurs environ de la société Day Medical SA n'ont pas été versés pour les mois d'avril et de mai 2020, soit environ 270 000 francs par mois. Selon nos informations, la société Day Medical SA aurait reçu un prêt COVID-19 de 250 000 francs, ce qui ne l'a pas empêchée, le 11 mai 2020, de déposer le bilan devant le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains.

En parallèle au prêt COVID-19 perçu, dite société a demandé pour une partie de ses employés avec différents pourcentages, des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et a perçu pour eux des indemnités, qui par la suite n'ont pas été reversées en totalité aux employés.

Cela étant, soit dès le 11 mai 2020, tous les employés de la société ont été licenciés et libérés immédiatement de leur obligation de travailler. Peu de temps après ces licenciements et ce dépôt de bilan, les membres du Conseil d'administration de la société Day Medical SA et de Haemokinesis proposaient aux anciens employés un nouveau contrat de travail - directement avec la maison mère Haemokinesis Australie - pour le site d'Avenches.

Malgré le dépôt du bilan, la société avenchoise, par l'intermédiaire du CEO de Haemokinesis Australie - par ailleurs président du Conseil d'administration de Day Medical SA - proposait, toujours en date du 11 mai, à ses clients de s'acquitter directement du montant des factures passées, présentes voire futures sur le compte de la

société Haemokinesis en Australie et non plus sur son propre compte en Suisse...

Le 29 mai 2020, le Ministère public a été informé de ces faits et un séquestre pénal a été requis.

Il apparaît ainsi, à ce stade, que de lourds soupçons d'infractions pénales pèsent sur la société Day Medical SA.

Il convient dès lors de se poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Dans quelles conditions le prêt COVID-19 a-t-il été versé en faveur de la société Day Medical SA ? Des contrôles complémentaires ont-ils été effectués ?
2. Quelles ont été les conditions de versement des RHT ? Les indemnités RHT ont-elles effectivement été retenues par la société Day Medical SA ?
3. La société Day Medical SA a-t-elle reçu des avantages fiscaux pour s'installer à Avenches ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ?
4. La procédure d'annonce d'un licenciement collectif auprès du Service de l'emploi a-t-elle été respectée ? Si oui, des contacts ont-ils été pris pour sauvegarder les emplois ? Si non, une amende a-t-elle été infligée à Day Medical SA sur la base de l'art. 39 LSE ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Pedroli Sébastien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh X	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire X	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane X	Christen Jérôme	Freymond Isabelle X
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie X	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues X
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud X	Cuendet Schmidt Muriel X	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier X
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre X	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane X	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre X	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien X	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore X
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie X
Carvalho Carine X	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric X	Jaccoud Jessica X
Cherbuin Amélie X	Eggenberger Julien X	Jaques Vincent X
Cherubini Alberto X	Epars Olivier	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	X	Ryf Monique	X
Joly Rebecca	Neyroud Maurice		Schaller Graziella	
Karlen Dylan	Nicod Bernard		Schelker Carole	
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc		Simonin Patrick	
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	X	Soldini Sacha	
Liniger Philippe	Pahud Yvan		Sonnay Eric	
Lohri Didier	Pedroli Sébastien		Sordet Jean-Marc	
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André		Studer Léonard	
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier		Stürner Felix	
Marion Axel	Podio Sylvie		Suter Nicolas	
Masson Stéphane	Pointet Cloé		Thalmann Muriel	X
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	X	Thuillard Jean-François	
Matter Claude	Radice Jean-Louis		Treboux Maurice	
Mayor Olivier	Räss Etienne		Trolliet Daniel	X
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette		Tschopp Jean	X
Meldem Martine	Rezzo Stéphane		Venizelos Vassilis	
Melly Serge	Richard Claire		Volet Pierre	
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner		Vuillemin Philippe	
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise		Vuilleumier Marc	
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André		Wahlen Marion	
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	X	Weidmann Yenny Chantal	
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette		Weissert Cédric	
Mojon Gérard	Rubattel Denis		Wüthrich Andreas	
Montangero Stéphane	Ruch Daniel		Zünd Georges	
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	X	Zwahlen Pierre	